



PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025 à 19 h 00

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : M. Jean-Louis BOURRIAUX, Mme Anne-Sophie DITSCH, M. Franck DUDOGNON, M. Matthieu GUYON, M. Romain LE GUERN, M. Fabrice MARCHAND, Mme Marie-Josée RICHARD.

Procuration(s) :

Absent(s) : M. Charlie BOUGE, M. Jacky MARCHAND, Mme Murielle MESPLE, M. Sébastien MESUREUR

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. Fabrice MARCHAND

Président de séance : M. Jean-Louis BOURRIAUX.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de séance du 22 mai 2025.

2025-030 Décision modificative n° 1 - Rééquilibrage budgétaire au vu du nouvel Etat 1259

Le Maire, Jean-Louis BOURRIAUX, informe le Conseil Municipal de la décision modificative concernant le budget principal suite au nouvel état 1259

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65888 (65) : Autres	-43 153,00	73111 (731) Impôts directs locaux	-2 773,00
739118 (014) : Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	17 767,00	74833 (74) Etat-Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	-22 613,00
TOTAL des DEPENSES	-25 386,00	TOTAL des RECETTES	-25 386,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'exercice 2025.

2025-031 Mandat de vente du logement communal 2 Route de Brion

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

- Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;
- Que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ;
-

Considérant que le logement communal considéré comme bien vacant à partir du 1^{er} septembre 2025

Considérant que la cession du logement susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Considérant la valeur vénale du bien 2 Route de Brion à hauteur de 50 000 Euros (cinquante mille euros) établie par plusieurs agences immobilières de la région;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attendre d'autres estimations et de recevoir le DPE (Diagnostic de performance énergétique) pour la mise en vente du logement sis 2 Route de Brion portant la désignation cadastrale AE 34 d'une surface de 5 a 74 ca.

2025-032 Vote des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente une proposition d'attribution de subvention aux associations pour l'année 2025, à savoir :

ASSOCIATIONS	Montant accordé en 2024	Montant demandé	Montant accordé en 2025
ACCA de Saint-Secondin	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Anciens Combattants UFVG et AC	350,00 €	250,00 €	250,00 €
APE Les Hirondelles	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Club Génération Avenir	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Comité des Fêtes de Saint-Secondin	1000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Coopérative scolaire	350,00 €	750,00 €	350,00 €
Entente Sportive Brion Saint-Secondin	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
KANTOJ de la Mondo	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Les Chats de la Clouère	150,00 €	/	200,00 €
OXYGENE section GV	300,00 €	500,00 €	400,00 €
Souvenir Français	50,00 €	50,00 €	50,00 €
TOTAL	6 900,00 €	7 250,00 €	6 950,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et arrête comme ci-dessus la liste des subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2025.

RETOUR COMMISSIONS

M. DUDOGNON Franck informe le Conseil qu'un nouvel agent a été recruté au SIBS.

Suite au Conseil d'Ecole du 10 juin 2025, Mme RICHARD Marie-Josée informe les membres du Conseil qu'il y aura 50 élèves de prévu pour la rentrée 2025-2026 :

- Classe maternelle (19 élèves) : 6 PS, 5 MS, 8 GS
 - Classe 2 (16 élèves) : 5 CP, 6 CE1 et 5 CE2
 - Classe 3 (16 élèves) : 4 CE2, 4 CM14 et 7 CM2
 - Les listes des classes seront affichées la dernière semaine de classe sur le tableau d'affichage côté élémentaire.
- Notre petite école de campagne est comme chaque année surveillée par l'inspection académique et la baisse de nos effectifs risque très probablement d'entraîner une fermeture de classe pour la rentrée 26/27.
- La Kermesse se déroulera le vendredi 27 juin 2025 à partir de 17h30 sur le thème du Moyen-Age.
 - Le dernier exercice PPMS (incendie) s'est réalisé le 27 mai dernier. Il s'est bien déroulé dans l'ensemble.
Nous notons que ces exercices ne sont pas effectués dans des conditions réalistes ce qui explique que les enfants ne s'impliquent pas correctement. Ils intègrent cependant des reflex qu'ils seront à même de reproduire si un jour, se présente une situation grave et réelle.
 - Les temps de cantine sont toujours assez tendus et bruyants. Des élèves sont régulièrement punis, et peu de temps de récréation après le déjeuner. La Mairie se rapprochera du personnel pour en discuter.
 - Constat d'impayés très importants sur des factures de cantine (3500 euros) et de garderie de la part de certaines familles.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Elections municipales 2026
- Réparation de la fuite au camping

Séance levée à 20h23

Le prochain Conseil-Municipal aura lieu le jeudi 31 juillet à 19h00.

Le Secrétaire

A stylized signature in dark ink, consisting of a horizontal line with a loop and a small circle.

Le Maire,
Jean-Louis BOURRIAUX

A stylized signature in dark ink, featuring a large loop and a vertical line.

